

Les échos de la **Beune**

Bulletin d'informations
de Saint-Adjutory

Août 2019 - n° 28

sommaire

Vie communale

Comptes-rendus de conseils municipaux	2 à 6
Le budget	6 à 7
Journée du 8 mai 2019	8
Journée citoyenne	9
Concours des maisons fleuries	10
Création d'entreprise	10
Site internet	10
Ambroisie	11

Communauté de communes

La Rochefoucauld-Porte du Périgord

Maison des services au public	12
-------------------------------	----

Flash Infos -

Infos pratiques 13 à 16

Directeur de la publication :
Patrice Boutenègre

Réalisation :
Catherine Bruimaud,
Valérie Guédon
Jacques Bely,
Patrice Boutenègre



C'est la fin de la période estivale. La rentrée scolaire arrive...

Le premier semestre 2019 aura été dense pour la commune. Avec le départ de nos deux contrats aidés, malgré la sous-traitance de certaines tontes, je tiens à remercier l'engagement de notre agent communal, Gilbert Gaillard et de notre premier adjoint Jacques Bély qui ne ménagent pas leur peine pour l'entretien de notre belle commune.

Les deux bâches incendie sont posées sur les villages de Etampes et l'Epardelière. Nous disposons désormais d'une bonne couverture incendie sur notre commune. Côté administratif, le dossier d'agrandissement du cimetière a reçu un avis favorable pour une aide de l'état. Nous serons aidés à hauteur de 28 %. Les devis ont été signés et les travaux devraient commencer à l'automne.

Concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (dossier porté par la communauté de communes), avant l'arrêt de projet qui aura lieu en fin d'année 2019, le projet de zonage, de règlement et les orientations d'aménagement et des programmations (OAP) sont dans chaque commune du périmètre ex Bandiat-Tardoire (dont St.-Adjutory) depuis fin juillet et jusqu'à mi-octobre 2019. Un registre est à votre disposition pour vos remarques/doléances. Ce document devrait être applicable deuxième semestre 2020 et ceci pour les dix prochaines années.

Comme annoncé lors du dernier bulletin municipal de janvier dernier, la réunion publique pour faire un bilan de la mandature sera le mercredi 25 septembre 2019.

Je vous souhaite une bonne lecture

Votre maire
Patrice BOUTENÈGRE

Comptes rendus des séances du conseil municipal

13 DÉCEMBRE 2018

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, GUEDON V, CHATEAU M, BARRIBAUD P-L, DAMBIER J-E.

Absents excusés et pouvoirs : BONNIN P. pouvoir à BARRIBAUD P.L, HUBERT P pouvoir à GUEDON V, FURGALSKA J. pouvoir à DAMBIER J.E.

Absentes excusées : SHRIANE G.
Secrétaire de séance : BELY J.

Approbation du compte-rendu du 15/11/18 à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter une délibération pour le report de prise de compétence eau et assainissement jusqu'en 2026.
Accord à l'unanimité.

Report de prise de compétence eau et assainissement jusqu'en 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi NOTRe a organisé le transfert des compétences Eau potable et assainissement aux communautés de communes ; celles-ci devenant des compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020. Il indique que la loi du 3 août 2018 permet aux communes de s'opposer à ce transfert de compétences et de reporter la prise de compétences au plus tard au 1^{er} janvier 2026. Il précise qu'il convient de se positionner au titre de chacune des compétences concernées : Eau potable et assainissement.

Ce report ne sera possible que dans la mesure où 25 % au moins des communes membres, représentant au moins 20 % de la population de notre communauté de communes s'y sera opposé par délibération avant le 1^{er} juillet 2019.

Monsieur le Maire précise, que la décision de reporter la prise de compétence assainissement ne remet pas en cause la poursuite de l'exercice des missions d'assainissement non collectif par la communauté de communes, au titre de ses compétences facultatives. M. le Maire demande aux élus de se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence Eau et Assainissement à la communauté de communes, à la date du 1^{er} janvier 2020 et souhaite reporter la prise de compétence au 1^{er} janvier 2026.

Renouvellement des contrats de location des terrains de La Bellone

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats de location des terrains de la Bellone loués à M. TARDIEU pour 1ha 17a 42ca et M. DELAGE pour 1ha 97a 81ca arrivent à échéance au 31 décembre 2018. Le prix du quintal est de 22.46 € ce qui ramène le prix global de la location des terrains en conservant une base de 4 quintaux/ha à : 22.46 €/ha x 4 x 3ha15a23ca = 283.20 € (somme à recouvrer en décembre 2018). M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les contrats pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Accord à l'unanimité pour le renouvellement des contrats de location à MM. TARDIEU et DELAGE.

Frais de personnel + frais techniques rattachés au service assainissement

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait encore cette année de faire supporter au service assainissement collectif la masse salariale au prorata du temps passé

chaque semaine à l'entretien de la station d'épuration soit une moyenne de 9,5 heures par semaine effectuées par l'agent technique et 2,5 heures par semaine effectuées par l'agent administratif pour l'élaboration et la saisie du budget ainsi que la facturation annuelle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transférer un total de 52 heures mensuelles de charges salariales du budget commune vers le budget assainissement collectif.

Convention avec la SAUR pour l'entretien des bouches incendie

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SDIS n'entretient plus les prises incendie. Il propose que la SAUR intervienne pour l'entretien et la réparation des prises incendie. Une convention sera signée pour cinq ans. Tous les ans, la SAUR effectuera la vérification mécanique avec remise en état si besoin, le contrôle de la pression, du débit et établira un rapport. Le coût annuel par poteau est de 70 € HT. La commune possède trois poteaux. M. le Maire demande aux élus de se prononcer.

Après en avoir délibéré à 9 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide de signer la convention avec la SAUR pour l'entretien et la réparation des prises d'incendie et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions, et signer toutes les pièces nécessaires pour la clôture de ce dossier

Régularisation d'écritures concernant la dissolution du SIVM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le trésorier de Roumazières-Loubert nous a signalé que les écritures comptables n'ont jamais été

passées depuis la dissolution du SIVM de Montembœuf prononcée par arrêté préfectoral du 23 décembre 2013. La commune étant concernée, le trésorier a besoin de notre autorisation pour passer ces écritures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le trésorier à réaliser ces diverses écritures, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions, et signer toutes les pièces nécessaires pour la clôture de ce dossier

Participation aux frais scolaires - classe ULIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il existe une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école primaire Maurice Genevoix de La Rochefoucauld. Cette classe accueille des élèves des communes extérieures qui ne disposent pas de ce type de classe. La commune de résidence est tenue de participer aux frais scolaires. Un élève de la commune est inscrit dans cette classe. La commune de La Rochefoucauld sollicite une participation forfaitaire de 600 €. Accord à l'unanimité.

Décisions modificatives

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire deux virements de crédit :

- concernant le budget communal : augmentation du chap.012 charges du personnel pour 250€ et diminution du chap.66 charges financières 250€.

- concernant le budget assainissement : augmentation du chap.014 atténuation de charges pour 2600 € et diminution du chap.011 charges financières 2600 €.

Accord à l'unanimité.

Informations diverses

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la fin des contrats CAE de Florian LECLERC et Didier DUCLOS au 31 décembre 2018.

M. CHAMBON, en charge du PLUi, signale que les plans du PLUi pour notre commune devraient être disponibles dans la deuxième quinzaine de janvier 2019. Nous aurons à les vérifier et à les valider pour fin mars. Il nous informe d'une baisse des demandes d'urbanisme pour l'année 2018 dû certainement à la mise en place du PLUi.

M. le Maire annonce que la préfec-

ture ne prévoit plus de permanence électorale le 31 décembre pour permettre les inscriptions sur les listes. A compter du 1^{er} janvier 2019, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et jusqu'au 6^e vendredi précédant le scrutin.

M. le Maire demande aux élus de positionner les prochaines dates des conseils municipaux.

7 FEVRIER 2019

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, HUBERT P, BARRIBAUD P-L, BONNIN P, CHATEAU M, DAMBIER JE.

Absents excusés et pouvoirs :

FURGALSKA J. pouvoir à DAMBIER JE, GUEDON V. pouvoir à BOUTENEGRE P.

Secrétaire de séance : BARRIBAUD PL.

Approbation du compte-rendu du 13/12/2018. Accord à l'unanimité.

Validation du dossier DETR

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour bénéficier de la subvention DETR (de 20 à 35%), il faut en faire la demande auprès de l'État avant le 15 mars. Il propose de constituer le dossier afin de réaliser l'agrandissement du cimetière. Les travaux de maçonnerie, terrassement et ferronnerie seront réalisés par des entreprises. Les devis s'élèvent à 56 405,81€ HT soit 67 686,97€ TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de faire une demande de subvention DETR pour l'agrandissement du cimetière et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

Orientations budgétaires

M. le Maire propose de valider les grandes orientations budgétaires ceci afin de préparer au mieux la réunion de la commission finances pour la préparation du budget prévisionnel 2019. Après concertation, les travaux suivants feront l'objet de demande de devis pour :

- agrandir le cimetière,
- changer les pneus et réparer le tracteur,
- faire sous-traiter l'égavage (n'ayant plus qu'un seul agent communal),
- rafraîchissement de la cuisine du restaurant La Bellone (peinture et électricité),
- finir l'agrandissement de l'atelier communal en régie,



- voir pour l'achat d'un taille haie et d'un sécateur électrique si le budget le permet.

Accord à l'unanimité.

Demande de subvention de l'association RAB

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que M. le Président de l'association RAID Aventure de La Bellone sollicite une subvention pour l'année 2019. L'association nous a fait part de son bilan financier. Au vu de cette demande, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder à l'association R.A.B la somme de 200€ (identique à l'année passée) pour l'année 2019, dit que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2019 et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

Demande de subvention pour le Comité d'Animation

M. Le Maire expose au Conseil Municipal, que Mme La Présidente du Comité d'Animation sollicite une subvention pour l'année 2019 et nous adresse le bilan financier de l'année écoulée. Au vu de cette demande, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder au Comité d'Animation une subvention identique à l'année passée, d'un montant de 1 400 €, que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2019 et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

Demande de subvention scolaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour bénéficier de la subvention pour les sorties scolaires, la famille doit en faire la demande auprès de la mairie. Une élève du collège Louis Pasteur de Chasseneuil a participé à un voyage à Saint-Lary du 12 au 19 janvier 2019. La participation familiale est de 154,50 €, la subvention serait de 46,35 € attribuée à Damien JAHAN.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement de subvention au collège Louis Pasteur de Chasseneuil pour la somme de 46,35€ pour le voyage à Saint-Lary.

Demande de subvention de la Chambre des Métiers pour un administré

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre des Métiers a envoyé une demande de participation financière pour la formation des apprentis. Cette subvention est calculée sur la base de 42€ par apprenti formé et serait attribuée pour un résident de notre commune, M. CARTRON Mickaël.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accorder à la Chambre des Métiers une subvention d'un montant de 42€ et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

Informations diverses

Concernant le PLUi, M. le Maire laisse la parole à M. Chambon qui informe le Conseil Municipal des nouvelles réglementations pour la mise en place des OAP (Opération d'Aménagement Programmée). Après la présentation de ces différents critères sur le plan communal, il convient de valider les souhaits de la commune (implantations des maisons, zone piétonnière, ...).

M. le Maire informe le conseil municipal que la commission technique paritaire a validé la mise en place d'une

participation à la protection sociale complémentaire avec la MNT. Accord à l'unanimité.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 7 avril 2019.

La course cycliste aura lieu le lundi de Pâques 22 avril 2019.

28 MARS 2019

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, HUBERT P, BARRIBAUD P-L, M GUEDON V, BONNIN P, DAMBIER JE.

Absents excusés et pouvoirs : FURGALSKA J. pouvoir à DAMBIER JE, CHATEAU M. pouvoir à BOUTENEGRE P.

Secrétaire de séance : BONNIN P.

Approbation du compte-rendu du 07/02/2019. Accord à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion Assainissement et Commune

Les comptes de gestion Assainissement Collectif et Commune du receveur sont approuvés à l'unanimité des sept élus présents.

Vote des comptes administratifs Assainissement et Commune

Les comptes administratifs du budget Assainissement collectif et du budget commune sont présentés par M. le Maire sort de la salle pour le vote sous la présidence de J. BELY, doyen d'âge de la séance. Votés à l'unanimité des sept élus présents.

Affectation des résultats Assainissement et Commune

Les affectations des résultats du budget assainissement et commune sont adoptées à l'unanimité des sept élus présents.

Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2018

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2019 à savoir :

- Taxe d'habitation : 7.44%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.16%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71.41%

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux que les années précédentes comme ci-dessus, et autorise M. Le Maire à signer l'état de notification des taux pour 2019.

Vote du budget primitif Assainissement

M. le Maire présente le budget primitif assainissement pour l'année 2019. Le budget Assainissement Collectif est adopté à l'unanimité des sept élus présents.

Arrivée de Pierre-Louis BARRIBAUD.

Vote du budget primitif Commune

M. le Maire présente le budget primitif commune pour l'année 2019. Le budget commune est adopté à l'unanimité des huit élus présents.

Demande de subvention pour le Club Détente Loisirs

M. Le Maire expose au Conseil Municipal, que M. Le Président du Club Détente-Loisirs sollicite une subvention pour l'année 2019 et nous adresse le bilan financier de l'année écoulée. Au vu de cette demande, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder au Club Détente-Loisirs une subvention identique à l'année passée, d'un montant de 350 €, que cette dépense sera imputée au ch. 65 du BP 2019 et demande à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires pour l'octroi de cette subvention.

Validation de la proposition d'emprunt pour l'agrandissement du cimetière.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal un récapitulatif des banques sollicitées ayant fait une offre de financement concernant l'agrandissement



du cimetière. La proposition est sur une base de 50 000 € sur une durée de 15 ou 20 ans avec un taux fixe de 1.39 % à 1.68 % avec des mensualités trimestrielles ou annuelles. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer. Après analyse, M. le Maire propose de retenir le Crédit Agricole avec un taux fixe de 1,40 % sur une durée de 15 ans avec des annuités de 3 718,77€ avec une première échéance au 01/08/2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus et autorise M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents relatifs au financement.

Informations diverses

M. le Maire informe le conseil municipal que la déléguée communale, Georgia SHRIANE a fait un don à la commune de 1000€. Il demande une autorisation du conseil pour accepter ce don. Accord à l'unanimité des présents.

M. Chambon informe le maire que certains administrés ne sont pas contents car ils n'ont pas accès à la l'air de broyage de Chantecaille. M. le Maire explique que l'aire de broyage est fermée car elle est saturée de branchages. Une demande de broyage a été faite depuis plusieurs mois auprès du CDIL (qui a conventionné avec notre CdC) mais le broyeur en panne depuis de nombreuses semaines étant juste réparé, le planning est très chargé car de nombreuses communes sont comme nous en attente de l'intervention du CIDIL. La situation devrait s'assainir prochainement.

Lors d'un précédent conseil, les élus avaient pris la décision de faire faire une demande de devis afin de sous-traiter l'égavage, étant donné que la commune n'a plus qu'un seul agent technique. Plusieurs devis ont été reçus en mairie. Après discussion, il a été décidé de prendre M. DEBIAIS Franck pour la tonte dans les villages d'Etampes, de Puimeau, de l'Epardeillère et des Mas avec une prévision de sept passages (au maximum) dans l'année et M. DUBOIS Olivier pour l'égavage des routes communales avec trois passages dans l'année. Accord à l'unanimité.

La journée citoyenne aura lieu le samedi 25 mai 2019.

16 MAI 2019

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, HUBERT P, BARRIBAUD P-L, BONNIN P, CHATEAU M, DAMBIER JE.

Absents excusés et pouvoirs :

FURGALSKA J. pouvoir à DAMBIER JE, GUEDON V pouvoir à HUBERT P.

Secrétaire de séance : BARRIBAUD P-L.

Approbation du compte-rendu du 28/03/2019. Accord à l'unanimité.

M. le Maire propose de rajouter une délibération pour la validation des travaux FDAC 2019.

Accord à l'unanimité.

Validation des devis maçonnerie et ferronnerie pour le projet d'agrandissement du cimetière

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé lors du conseil de février de réaliser l'agrandissement du cimetière. Pour ce faire, une demande de subvention DETR a été déposée auprès de l'État. Plusieurs devis ont été demandés. Concernant la partie maçonnerie, quatre entreprises ont répondu favorablement à cette demande :

- L'une pour un montant unitaire HT de 22 821,94 €,

- La seconde pour un montant unitaire HT de 36 144,70 €

- La troisième pour un montant unitaire HT de 26 778,50 €

- La quatrième pour un montant unitaire HT de 30 923,90 €

Concernant la partie ferronnerie, nous avons reçu deux devis :

- L'un pour un montant unitaire HT de 4 176,00 €

- Le second pour un montant unitaire HT de 3 520,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'entreprise CHARRIERE pour la partie maçonnerie pour un coût total de 22 821,94 € HT soit 27 386,33 € TTC et l'entreprise SMB pour la partie ferronnerie pour un coût total HT de 3 520 € soit 4 224,00 € TTC et autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de ces travaux.

Suppression de la régie « Vente des containers de 2016 »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une régie exceptionnelle avait été créée en 2016 pour la vente de containers aux administrés. A ce jour, cette régie n'a plus lieu d'être et le trésorier nous demande l'annulation de cette régie. Accord à l'unanimité.

Plan de lutte contre le frelon asiatique

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Département depuis deux ans ne prend plus en charge la lutte contre le frelon asiatique, et la loi NOTRe ne permet plus au Département d'apporter une contribution financière aux communes. En 2018, la commune avait donc pris en charge les frais de destruction à 100%.

M. le Maire propose que la commune continue de participer aux frais de destruction pour la période du 15 juin au 15 octobre 2019. Les administrés qui souhaitent la destruction d'un nid de frelons asiatiques doivent le signaler en mairie. La commune a la charge de vérifier qu'il s'agit bien d'un nid actif de frelons asiatiques, de faire intervenir une entreprise de désinsectisation et de régler l'intervention à l'entreprise. M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge à 100 % le financement de destruction de nids actifs de frelons asiatiques pour la période du 15 juin au 15 octobre 2019.

Demande de subvention scolaire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour bénéficier de la subvention pour les sorties scolaires, la famille doit en faire la demande auprès de la mairie. Trois élèves du collège de Montembœuf ont participé au séjour Paris/Verdun du 1^{er} au 5 avril 2019. La participation familiale est de 305,12 €, la subvention serait de 60 € par élève, attribuée à Lisa DUPONT, Yéléna GUILLON, Charlotte VEILLON.

Un élève du collège de Chasseneuil a participé au voyage en Slovénie du 3 au 12 avril 2019. La participation familiale est de 220 €, la subvention serait de 60 €, attribuée à Lana QUINTARD.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la subvention au collège de Montembœuf pour la somme globale de 180 € pour le séjour Paris/Verdun et au collège de Chasseneuil pour la somme de 60 €.

Virement de crédit

Le SDEG a procédé au remplacement des luminaires. Les travaux vont être financés en section d'investissement. Le montant des travaux s'élève à 3 429,92 € TTC, la participation de la commune est de 1 676,58 € TTC. Il convient d'effectuer un virement de crédit en investissement :

- augmentation du chap.204 article 204158 autres groupements pour 1700 € et diminution du chap.21 article 2111 terrains pour 1700 €. Accord à l'unanimité.

Validation des travaux FDAC 2018

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de prix de la Société ACTEBA16 suite à la visite de chantier avec M. Bely pour les travaux FDAC 2019 suivants :

- Chantier n° 1 : La VC n°5 Le Maine Cruvier

- Chantier n° 2 : La VC n°101 de Pui-meau

Ces travaux sont intégrés au programme FDAC 2019 de la Communauté de Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord. Le montant des travaux serait de 19 418,34 € HT. M. le Maire indique au Conseil Municipal que 25 000 € sont prévus au budget et demande de bien vou-

loir se prononcer sur ce devis. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le programme FDAC 2019 tel qu'il est proposé ci-dessus, autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de ces travaux.

Informations diverses

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il était prévu dans les orientations budgétaires de 2019 de réaliser des travaux de réfection des cuisines et annexes au restaurant ainsi qu'une mise aux normes de l'électricité. Les travaux s'élèveraient à 9 541,80 € HT soit 11 227,16 € TTC. Lors d'un conseil communautaire, il a été voté la mise en place d'un dispositif d'aides pour les entreprises qui souhaitent s'installer ou se développer sur notre territoire afin de soutenir l'activité économique dans les

centres-bourgs. Les communes propriétaires qui souhaitent également réaliser des travaux peuvent aussi recevoir de la CDC une aide financière à hauteur de 50% plafonnée à 10 000 €. M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter auprès de la CDC un fonds de concours. Accord à l'unanimité.

M. le Maire demande à M. Chambon de faire un point sur le PLUi en cours. M. Bely informe que le CIDIL doit venir broyer les branchages ce lundi 20 mai, ce qui devrait permettre de rouvrir par la suite l'air de broyage de Chantecaille.

M. le Maire demande aux élus de bien vouloir se positionner pour les permanences des élections européennes du 26 mai 2019.

Mise en place des travaux à effectuer lors de la journée citoyenne qui aura lieu le samedi 25 mai 2019.

LE BUDGET de la commune

Taux d'imposition

Niveau des taxes

	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	7,44%	7,44%	7,44%
Taxe foncière "bâti"	19,16%	19,16%	19,16%
Taxe foncière "non bâti"	71,41%	71,41%	71,41%

Le niveau de la taxe est fixé par une décision du conseil municipal

Niveau des bases imposables

	Base 2017	Base 2018	Base 2019
Taxe d'habitation	465000	477500	490300
Taxe foncière "bâti"	321660	327600	342500
Taxe foncière "non bâti"	25037	25300	26000

Les bases imposables sont fixées par les services des finances publiques de l'Etat.

Comptes de la commune

I. Le compte général

Fonctionnement

DÉPENSES	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget prévu 2019	RECETTES	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget prévu 2019
011 charges générales	78 550,00 €	65 727,86 €	89 450,00 €	70 produits services	24 200,00 €	25 800,10 €	25 000,00 €
eau élect. Carburant			17 050,00 €	73 impôts et taxes	149 361,00 €	166 570,99 €	158 000,00 €
assur., voirie, locat., maintenance			51 750,00 €	3taxes			108 000,00 €
tél, timbres, réception, manif			8 350,00 €	autres taxes			39 000,00 €
régie			9 500,00 €	74 dotation participation	78 000,00 €	91 286,35 €	80 700,00 €
taxe foncière			2 800,00 €	dotations			80 700,00 €
012 charges de personnel	98 100,00 €	97 996,59 €	82 275,00 €	75 Autres produits	10 000,00 €	11 848,83 €	11 000,00 €
personnel titulaire			55 000,00 €	location SDF			600,00 €
charges			27 275,00 €	loyers			10 400,00 €
65 Aut. charges gestion courante	118 700,00 €	115 520,04 €	118 140,00 €	76 produits financiers	- €	1,39 €	
élus			18 000,00 €	77 produits except			
Sivos			95 000,00 €	722-042ordre pour travaux régie	20 000,00 €	19 986,23 €	6 500,00 €
autres subventions			5 140,00 €	excédent reporté (résultat 2016)	72 226,80 €		104 999,07 €
66 charges financières	6 250,00 €	3 477,13 €	4 000,00 €	TOTAL	353 787,80 €	315 493,89 €	386 199,07 €
67 charges exceptionnelles	800,00 €		600,00 €				
o22 dépenses imprévues	8 387,80 €		11 484,07 €				
68 dotations amortissements			250,00 €				
23 Virement. à la section investisse.	43 000,00 €	- €	80 000,00 €				
TOTAL	353 787,80 €	282 721,62 €	386 199,07 €				

LE BUDGET

Investissement

DÉPENSES	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget prévu 2019	RECETTES	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget prévu 2019
déficit reporté	3 938,21 €			Report de l'exédent N-1			8 343,84 €
Emprunt remboursé en capital	- €	- €	- €	Viremt. de la section de fonct.	43 000,00 €		80 000,00 €
Remboursement emprunt	10 500,00 €	8 961,29 €	12 500,00 €	Emprunts			50 000,00 €
Voirie			- €	FCTVA	98 000,00 €	113 406,42 €	1 000,00 €
logiciel SDITEC	2 400,00 €	1 918,00 €		affectation résultat	3 938,21 €	3 938,21 €	
armoire froide salle polyvalente	2 350,00 €	2 340,00 €		cession			
terrains	50 000,00 €	50 000,00 €	68 000,00 €	taxe aménagement			
cimetière	7 500,00 €	6 999,60 €		Subv Etat	1 800,00 €	- €	2 153,00 €
Agrandissement atelier	3 000,00 €	982,80 €		Subv Département			
SDEG	1 500,00 €	227,66 €		Subv CDC			
décoration Noël	1 600,00 €	1 533,60 €		régularisation ecritures			350,00 €
panneaux signalétiques	1 000,00 €		18 000,00 €				
terrains M. Caillé			1 200,00 €				
matériel communal	6 000,00 €	4 624,80 €	7 200,00 €				
citerne incendie	20 000,00 €	7 488,60 €	100,00 €				
régularisation ecritures			3 346,84 €				
dépenses imprévues	4 950,00 €		25 000,00 €				
FDAC	12 000,00 €		6 500,00 €				
travaux en régie	20 000,00 €	19 986,23 €					
TOTAL	146 738,21 €	105 062,58 €	141 846,84 €	TOTAL	146 738,21 €	117 344,63 €	141 846,84 €

II. Le compte de l'assainissement

Fonctionnement

DÉPENSES	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget prévu 2019	RECETTES	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget prévu 2019
Vêtements travail	- €			Report	35 637,34 €		27 124,09 €
Fournitures non stockables	1 000,00 €	364,51 €	800,00 €	Redevance asst	8 200,00 €	10 834,75 €	8 000,00 €
Petit équipement	2 000,00 €		2 000,00 €	Redevance modernis. reseau			
Autres matières	4 000,00 €	643,19 €	3 000,00 €	Agence eau	4 000,00 €	4 313,00 €	4 000,00 €
Maintenance	5 000,00 €	1 254,37 €	3 000,00 €	Produit gestion			
Entretien et réparations réseaux		4 620,00 €		Mandats annulés			
Etudes et recherches	1 000,00 €		5 000,00 €	Autres pdts			
Charge pers rattaché	13 000,00 €	11 278,58 €	13 000,00 €	Amortissements	9 500,00 €	9 310,00 €	9 500,00 €
Divers	3 000,00 €		1 500,00 €				
Reverst agence eau	3 000,00 €	2 546,00 €	3 000,00 €				
Charges gestion	4 000,00 €	149,20 €	1 200,00 €				
Titres annulés	1 000,00 €						
Intérêts emprunts	4 000,00 €	272,15 €	2 500,00 €				
Charges exceptionnelles	2 000,00 €		500,00 €				
Amortissements	11 000,00 €	10 608,74 €	11 000,00 €				
Dépenses imprévues	3 337,34 €		2 124,09 €				
TOTAL	57 337,34 €	31 736,74 €	48 624,09 €	TOTAL	57337,34	24 457,75 €	48 624,09 €

Investissement

DÉPENSES	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget prévu 2019	RECETTES	Budget 2018	Réalisé 2018	Budget prévu 2019
Amortissement	9 500,00 €	9 310,00 €	9 500,00 €	Excédent reporté	23 768,40 €		21 617,45 €
Emprunt	3 600,00 €	3 449,69 €	3 600,00 €	Amortissements	11 000,00 €	10 608,74 €	11 000,00 €
Nouvelles inst.	21 000,00 €	- €	19 000,00 €	040/28154			
Dépenses imprévues	668,40 €	- €	517,45 €	Subvention équip.			
TOTAL	34 768,40 €	12 759,69 €	32 617,45 €	TOTAL	34 768,40 €	10 608,74 €	32 617,45 €

8 mai 2019

Le 8 mai dernier, la commune a eu l'honneur de recevoir Madame Marie Lajus, Préfète de la Charente pour notre traditionnelle cérémonie. C'est pour cela que nous avons été obligés d'avancer l'horaire. Malgré le mauvais temps, de nombreuses personnes étaient présentes. Des écoliers de notre RPI, accompagnés d'Adeline Bichon, Directrice de l'école de Montembœuf et des collégiens en présence de Madame Annick Piat, Principale du collège ont entonné la Marseillaise au grand plaisir de tous les présents. Un grand merci aux sapeurs-pompiers de La Rochefoucauld et aux anciens combattants toujours fidèles à nos cérémonies. De mémoire de nos anciens, aucun préfet(e) n'est venu(e) sur notre commune pour une commémoration.



Journée citoyenne

Lors d'un conseil municipal en été 2018, nous avons décidé d'organiser une journée citoyenne à l'automne. Une date fut arrêtée mais une météo pluvieuse nous a malheureusement contraints d'annuler. Nous avons décidé de reconduire cette initiative et la date du samedi 25 mai a été arrêtée. Par chance, ce fut une belle journée de printemps. Une trentaine de personnes s'est mobilisée pour servir notre commune. Le sentier de la Bellone a pu être désherbé manuellement, du goudronnage effectué, la peinture refaite sur de nombreux ralentisseurs, et enfin une équipe s'est chargée du nettoyage dans la commune (papiers, bouteilles, décharges sauvages ...). Quelques bénévoles furent également en charge de la préparation du déjeuner. Au nom du conseil municipal, je tiens à remercier l'implication de ces personnes, signe que l'on est tous concernés par la vie de notre commune. Une prochaine journée sera organisée à l'automne. Avis aux amateurs...



Préparé et organisé par Marcel CHATEAU, le concours annuel des maisons fleuries de Saint-Adjutory a 17 ans. Le jury, composé d'aucun résident de la commune, se déplacera dans tout le village, le bourg et les hameaux dans le courant du mois de juillet 2019.

A l'occasion de cette visite, sont évaluées les propriétés (maisons, bâtiments, fermes, gîtes...) **en fonction de leur fleurissement qui doit impérativement être visible de la voie publique.**

L'embellissement du village au quotidien dépend aussi de vous tous. **Alors terminez vite votre fleurissement !**

18^e concours des maisons fleuries



Création d'entreprise

Création d'une micro-entreprise
dans la destruction

**de frelons asiatiques,
frelons européens et guêpes.**

Interventions essentiellement les samedis, dimanches et les soirs de la semaine. A toute hauteurs, rapide et efficace.

Certi biocides pour l'utilisation de produits dangereux respectant les normes.

100% le financement de destruction de nids actifs de frelons asiatiques pour la période du 15 juin au 15 octobre 2019 pris en charge par la commune cette année.

*Principale activité professionnelle :
Elagueur grimpeur*



Site Internet



Notre petite commune dispose d'un site internet depuis maintenant plusieurs mois. Associations communales ou intercommunales peuvent nous faire passer des articles Nous nous ferons un plaisir de les mettre en ligne. N'hésitez pas à le parcourir et nous faire remonter vos remarques, suggestions. Alors sur internet sur...

<http://www.saint-adjutory.fr>

ATTENTION

AMBROISIE



L'ambrosie une plante annuelle invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. Elle colonise les terrains nus mais aussi les bords de routes ou de cours d'eau, les terres agricoles. Elle est très présente dans notre Région.

Elle fleurit dès mi-juillet. De grandes quantités de pollens très allergisants sont transportées par le vent et ceux qui sont exposés peuvent devenir allergiques. Il suffira alors de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles. Tous les ans en plein été, la crise survient brutalement. Comme le rhume des foins du printemps, elle associe des éternuements en salves, des démangeaisons du nez et des yeux, un écoulement nasal comme de l'eau, avec le plus souvent les yeux qui pleurent, et selon la gravité, une trachéite, une toux, un asthme parfois sévère. L'allergie se prouve grâce à un bilan allergologique simple et peu coûteux. Outre les mesures de protection, on dispose de moyens thérapeutiques pour soulager, mais pour lutter contre cette maladie qui progresse, la solution est collective.

Ces graines persistent longtemps dans le sol, et chez nous ceux qui en sont victimes peuvent témoigner des dégâts causés aux cultures... Agissons avant qu'il ne soit trop tard.

IL EST IMPORTANT DE SIGNALER LA PRESENCE D'AMBROISIE A VOTRE MAIRIE.

L'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 relatif à la lutte contre l'ambrosie et prescrivant sa destruction obligatoire dans le département de la Charente est affiché dans les mairies. Un plan de lutte départemental est établi dont le maire est le premier acteur de terrain pour sensibiliser, informer et responsabiliser les propriétaires ou les personnes en charge d'un terrain pour le compte d'un propriétaire (fermiers, locataires, ou occupants à quelque titre que ce soit). Afin d'agir contre l'ambrosie à tous les niveaux et que la lutte soit menée durablement et soit efficace, il est important qu'il soit assisté par un référent communal ambrosie.

Références : www.ambrosie.info et www.pollens.fr



JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Cliquez dans la rubrique «Régions-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Recherche» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOV.FR

PARTICIPEZ À LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE !

DEUX AILES, DES ANTENNES LONGUES, UNE TROMPE

TRES PETIT, ENVIRON 5mm

RAURES NOIRES ET BLANCHES

SOURCE DE MORSURE, PIQÛRE DOUTIGREUSE

VOUS PENSEZ AVOIR VU UN MOUSTIQUE TIGRE ?

Signalez sa présence sur www.signalement-moustique.fr ou l'application mobile iMoustique®

Dengue, chikungunya, zika PROTÉGEONS-NOUS !

DÈS LE 15 MARS DANS LA CHARENTE

la carte d'identité à portée de clic !

Je peux faire ma pré-demande en ligne

- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des 19 mairies à ma disposition
- Mon titre est plus sûr

MAIRIE DE LA CHARENTE

CARTE D'IDENTITÉ

MES DÉMARCHES à portée de clic !

Liste des mairies : www.charente.gouv.fr



Communauté de Communes
La Rochefoucauld
Porte du Périgord

Communauté de Communes



MSAP La Rochefoucauld-Porte du Périgord

QU'EST-CE QU'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC ?

Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc. Chaque Maison de services au public, en fonction de son implantation sur le territoire, construit une « offre de services » spécifique et surtout adaptée aux besoins identifiés sur son bassin de vie.

INFORMATIONS PRATIQUES :

CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord

Antenne de La Rochefoucauld
1, avenue de la Gare
16110 LA ROCHEFOUCAULD

Attention, correspondance officielle à adresser au siège :

CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord
2, rue des vieilles écoles
16220 MONTBRON
Tél. : 05 45 63 12 10
msap@rochefoucauld-perigord.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h-14h (sur RDV uniquement) / 14h-18h30
Mardi : 13h30 - 17h
Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Jeudi : 13h30-17h
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

PARTENAIRES ET SERVICES PROPOSÉS

Permanences ou Accompagnement de premier niveau :

CAF, CPAM, Pôle Emploi, Services de l'Etat (Cartes grises, Trésor Public, Impôts), CAUE, Bâtiments de France.
D'autres partenaires sont à venir pour 2019.

Pour que mon déplacement soit efficace

POUR LE DOSSIER CAF

- Mon n° d'allocataire (sur courrier CAF)
- Mon code confidentiel à 4 chiffres
- Mes 3 derniers bulletins de salaire
- Mon dernier avis d'imposition

POUR LE DOSSIER D'ASSURANCE MALADIE (AMELI)

- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Mon code confidentiel

POUR LE DOSSIER D'ASSURANCE RETRAITE (CARSAT)

- Mon n° de sécurité sociale (carte vitale)
- Une adresse mail et son mot de passe

POUR LE DOSSIER ESPACE EMPLOI

- Mon numéro d'identifiant
- Mon mot de passe
- Mon CV et ma lettre de motivation en version papier ou sur clé USB si possible

POUR LE DOSSIER DÉCLARATION D'IMPÔTS

- Mon dernier avis d'imposition
- Mes codes et identifiants
- Mes ressources annuelles

POUR LE DOSSIER CAUE

- Des photos extérieures de la maison
- Des plans intérieurs à l'échelle pour l'architecte, juste un croquis de distribution des pièces pour l'EIE
- Mes factures d'énergie
- Mes derniers avis d'imposition

POUR LE DOSSIER ADIL

- L'ensemble des documents demandés lors de la prise de RDV

POUR LE DOSSIER UFC QUE CHOISIR ?

- L'ensemble des documents liés au litige : devis, contrats, factures, correspondances...

*En règle générale, pour tout dossier,
il est indispensable de vous munir
de tous les éléments, identifiants et mots de passe
ainsi que des courriers administratifs correspondant
à votre demande.*

FLASH INFO

JE TRIE TOUS LES CARTONS, LES PAPIERS, LES PLASTIQUES

A trier dans
mon sac
ou mon bac
jaune !



toutes les briques, cartons, papiers, journaux, enveloppes



toutes les barquettes



toutes les bouteilles d'eau, de jus de fruits, soda...



tous les sacs et sachets et tous les films



tous les flacons de produits de toilette et de produits ménagers vides



tous les pots et boîtes



TOUS LES EMBALLAGES
NI COMPACTÉS,
NI IMBRIQUÉS



SÉPARER LES
OPERCULES DES
EMBALLAGES



CONSERVER LES
BOUCHONS VISSÉS SUR
LES BOUTEILLES



PAS BESOIN DE LAVÉ
LES EMBALLAGES, il suffit
juste qu'ils soient bien vidés !

JE TRIE TOUS LES PETITS ACIERS ET ALUS

A trier dans
mon sac
ou mon bac
jaune !



toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal



toutes les bougies chauffe-plat, les boîtes en alu,
les corffes et les feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaires,
feuilles d'aluminium type chocolat, portions de fromage)



tous les sachets et capsules de café / thé
et les poches de compote



tous les bouchons à vis, les collerettes,
les opercules et les capsules de bouteilles et de canettes



tous les blisters de médicaments et les tubes en aluminium

Les tubes et blisters de médicaments
doivent être vidés avant d'être jetés !

PLUS GRAND CHOSE DANS MON SAC NOIR !



lingettes, emballages sales, couches, vaisselles cassées, objets...

TOUJOURS DANS LE CONTENEUR À VERRE !



bouteilles, pots et bocaux en verre

À LA DÉCHÉTERIE !



bouteilles de gaz, objets métalliques (poêles, casseroles...) etc.

Bricolage et jardinage

L'été est là et avec lui, la ronde des tondeuses, débrousailluses et autres outils de jardinage.

Alors pour réaliser ces travaux d'entretien sans gêner son voisinage voici ce qu'il faut savoir :

Extraits des textes réglementaires :

Les articles R.1336 - 6 à 10 du code de la santé publique, relatifs aux bruits de voisinage, peuvent vous aider à résoudre votre problème. L'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage en date du 20/04/1999 fixe les horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Contre les travaux au clair de lune, l'article R 623-2 du code pénal réprime le tapage nocturne. Pour les bruits diurnes comme pour les bruits nocturnes, l'amende peut atteindre 450 €.

BRUIT de voisinage



Que faire en cas de gêne :

- La première démarche sera de rencontrer votre voisin pour l'informer de la gêne qu'il occasionne. Décidez ensemble des solutions de bon sens : organisez-vous pour tondre votre pelouse au même moment. Vous profiterez tous du calme ensuite. Pour les travaux de bricolage, prévenez votre voisinage. N'est-il pas vrai qu'un bruit annoncé est à moitié pardonné ! Lors de l'achat d'une tondeuse, regardez le niveau sonore inscrit sur l'étiquette.
- Votre voisin ayant refusé toute discussion, et après lui avoir envoyé des courriers, vous pouvez vous adresser à la mairie du lieu de la gêne. Le maire est garant de la tranquillité publique en matière de bruit dans le cadre de ses pouvoirs de police (rencontre du voisin bruyant, rappel de la réglementation, tentative de conciliation...).

Aboiements gênants

La première démarche sera de rencontrer votre voisin pour lui signaler le comportement anormal de son chien. Il peut l'ignorer, puisque le chien n'aboie qu'en son absence et se tient bien lorsqu'il est présent. Proposez-lui alors les solutions suivantes :

- un exercice physique suffisant, le fait de ne pas encourager le chien lorsqu'il aboie peuvent sensiblement améliorer la situation ;
- il existe des colliers anti-aboiements inoffensifs et sans effets secondaires (collier à brumisation de citronnelle, ou mieux, à jet d'air) ; renseignez-vous auprès d'un pharmacien ou d'un vétérinaire ;
- suggérez à votre voisin qu'il apprenne à son chien à rester seul, en envisageant éventuellement un dressage approprié.



LES FEUX DE PLEIN AIR

(ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 3 MAI 2016 ET COURRIER DU PRÉFET DU 01 JUIN 2018)



Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes et particuliers ;
- Brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...) ;
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

Les conditions pour faire brûler (uniquement pour les brûlages autorisés) :

- Déclaration (formulaire adapté) et autorisation préalable du Maire ;
- Respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent...).

Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au 05 45 97 61 40.

Pour plus de détails, consultez le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr

Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune doivent se présenter à la mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour remplir le formulaire d'inscription sur la liste électorale avant le 31 mars 2020 ou sur le site <https://www.service-public.fr>

Salle des fêtes

Pour tout renseignement concernant la location de la salle des fêtes, s'adresser à la mairie (05 45 62 02 38). Nouveau tarif : 110€ pour les habitants de la commune et 220€ pour les hors commune. Concernant les week-ends de plus de deux jours et jour férié, un supplément sera demandé de 40€ par jour pour les administrés de la commune et 80 € par jour pour les hors commune.

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Le représentant de l'ADMR de Montembœuf est Francis PRECIGOUT pour notre commune. Pour tout renseignement, ne pas hésiter à le contacter au 05 45 62 12 24.

Déchetterie

La déchetterie située à La Belle Étoile (Montembœuf / 05 45 65 20 19) est ouverte :
- le lundi : 9h-12h 14h-18h, le mercredi : 9h-12h,
- le jeudi 14h-18h, et le samedi 9h-12h 14h-18h.

A proximité :

- Déchetterie de La Rochefoucauld

Z.I. d'Olérat (05 45 62 39 80)

Ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h

- Déchetterie de Chasseneuil Zone d'Emploi
(05 45 39 94 49)

Ouverture : lundi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h et 14h-18h et mercredi 14h-18h

Les déchetteries de Montembœuf et de La Rochefoucauld disposent de containers spécifiques pour le dépôt des cartouches d'imprimantes.

Déchets

RAPPEL : Les containers d'ordures ménagères et de tri sélectif mis à disposition place du cimetière pour les résidences secondaires doivent être utilisés uniquement pour les déchets ménagers.

Ordures ménagères : Le ramassage des ordures ménagères se fait le vendredi des semaines impaires très tôt le matin (sortir les sacs la veille) et le mardi des semaines paires pour les villages de Mayolle et La Jugie.

Collecte du verre : Deux bennes à verre sont à votre disposition au Mas et place du cimetière.

Sacs jaunes : Le ramassage se fait le vendredi des semaines paires très tôt le matin (sortir les sacs la veille). Le ramassage se fait le mercredi matin des semaines impaires pour les villages de Mayolle et La Jugie.

Veillez à bien prendre connaissance des dernières informations communiquées par CALITOM relatives au ramassage en cascade, pour les jours fériés. Les semaines où il y a un jour férié, le ramassage des sacs jaunes et des ordures ménagères est décalé d'une journée entre le jour férié et la fin de la semaine. Pour tout problème de ramassage, veuillez contacter votre mairie dans les meilleurs délais ou Calitom au N° Vert : 0800 500 429.

Changement de tarification pour le SPANC

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est géré par la communauté de communes depuis 1999. Il a pour rôle d'accompagner et de conseiller les usagers non desservis par un système d'assainissement collectif, dans la mise en place de filières adaptées à leur situation. Ce service a également pour objet le suivi et le contrôle de bon fonctionnement des installations.

Depuis la mise en place de ce service, les tarifs ont peu évolué. Cependant, afin de proposer un service complet, alliant conseil et suivi en adéquation avec les obligations réglementaires, la communauté de communes a dû revoir la tarification et ses modalités. Ainsi, les élus ont opté pour une annualisation de la redevance et non

plus un règlement à l'acte des contrôles de bon fonctionnement. La fréquence de contrôle reste inchangée et est de huit ans.

La facturation de la redevance annuelle du SPANC se fera par le biais de la facture d'eau (que vous avez dû ou allez recevoir prochainement) et sera donc adressée au titulaire de l'abonnement. Le montant de cette redevance sera intégralement reversé à la communauté de communes (20€ ou 25€/an en fonction de votre situation).

Pour tout complément d'information, vous pouvez consulter le site internet de la communauté de communes (<http://www.rochefoucauld-perigord.fr>) ou vous adresser directement au SPANC par mail spanc@rochefoucauld-perigord.fr ou au 05 45 63 00 52.

Pass' Charente Transport

Pour faciliter la mobilité en milieu rural, le département de la Charente a mis en place le Pass' Charente Transport pour les personnes âgées de 6 à 18 ans et de plus de 70 ans vivant sur le territoire Charentais (hors CO-MAGA et communauté de Cognac). Un chéquier d'une valeur de 60 euros est destiné à payer les trajets uniquement auprès des sociétés de transport à la demande et des taxis partenaires de l'opération. Il vous suffit de retirer un bulletin d'adhésion auprès de la mairie, de joindre la photocopie de votre carte d'identité ou livret de famille et un justificatif de domicile et d'adresser la demande au Conseil Général de la Charente.

Syndicat mixte de la fourrière

3, rue Alexandrie - Appt 47 - 16000 Angoulême

Tel : 05 45 39 71 43

www.fourriere16.fr – mail : contact@fourriere16.fr

En Charente, 391 Communes (sur 404) adhèrent au Syndicat Mixte de la Fourrière dirigé par un Conseil syndical au sein duquel siègent les élus et dont le financement est assuré par le versement d'une redevance calculée pour chaque commune en fonction de son nombre d'habitants.

Les principales missions du syndicat sont:

- la récupération des animaux errants et / ou dangereux, à la demande de la commune ;
- la garde de ceux-ci en fourrière pendant la durée légale, conformément à la loi (10 jours); le service est assuré par deux prestataires pour l'ensemble de la Charente :
 - la fourrière de l'Angoumois
 - la fourrière de Pérignac
- Le transport chez le vétérinaire des animaux devant être soignés et/ou identifiés (puce électronique), en vue d'être:
 - restitués à leur propriétaire,
 - orientés vers une des structures associatives pour être proposés à l'adoption :
 - * SPA de Mornac
 - * Refuge du Bonbonnet à Ars
- la mise en œuvre sur le terrain, en lien direct avec les communes, de campagnes de stérilisation à destination des chats errants/ sauvages.

En 2018, ce sont environ 850 chiens et 590 chats qui sont pris en charge par le Syndicat. Seuls 50% des chiens environ sont identifiés et récupérés par leurs propriétaires. La majorité des chats (90%) ne sont JAMAIS identifiés ni réclamés.

L'IDENTIFICATION (Tatouage, puce électronique) DES CHIENS ET DES CHATS EST OBLIGATOIRE depuis le 17 mai 2011, FAITES IDENTIFIER VOS ANIMAUX.

SI VOUS TROUVEZ UN CHIEN ALERTEZ LA MAIRIE au 05 45 62 02 38, n'amenez pas vous-même l'animal directement à la fourrière.

SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE CHIEN, CHERCHEZ-LE SUR LE SITE INTERNET DE LA FOURRIERE (ou appelez la fourrière, la mairie, les associations départementales de protection des animaux, les vétérinaires...).

SERVICES VIE SCOLAIRE Transports scolaires :

Les écoliers :

Les enfants de Saint-Adjutory, scolarisés en maternelle ou en primaire, peuvent prendre le bus pour aller aux écoles de Vitrac ou Montembœuf dont nous dépendons.

	Matin	Soir
- Le Bourg :	8h25	17h06
- Les Mas :	8h30	17h02
- Puimeau :	8h33	17h00

Pour les familles ne pouvant utiliser le transport en raison d'incompatibilité avec leurs horaires, un service garderie est assuré à l'annexe de la mairie de St.-Adjutory, à l'école de Vitrac et à l'école de Montembœuf (le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30).

Les collégiens :

- Puimeau (abribus) : matin : 8h00 et soir : 17h27
- Les Mas (abribus) : matin : 8h01 et soir : 17h28
- Le Bourg (abribus) : matin : 8h03 et soir : 17h35

Garderie Scolaire à Saint-Adjutory :

Ouverture les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 (départ bus) et le soir de 17h jusqu'à 18h30. Tarifs à la 1/2 journée 1,50 € le matin ou le soir, le goûter est inclus. Un arrêt de bus est prévu place de la mairie afin de limiter la distance des enfants qui seront en garderie. Attention, pas de garderie sur Saint-Adjutory le mercredi à midi, garderie uniquement à Montembœuf de 12h à 13h.

Subvention pour les voyages scolaires :

La municipalité a adopté le principe d'attribution d'une subvention pour les sorties scolaires de plus de 3 jours consécutifs pour les enfants de la maternelle à la fin du cycle secondaire (baccalauréat). La subvention représente 30 % du montant sollicité aux familles, dans la limite de 60 € par enfant et par an.

Pour en bénéficier, nous insistons sur l'importance d'en formuler la demande auprès de la collectivité dès que la famille a connaissance du projet de séjour pour son (ses) enfant(s) et du coût à sa charge .

La collectivité communique ensuite, à l'établissement, l'accord de principe du montant de la subvention octroyée pour chaque demande, pour déduction de celui-ci du montant initial à la charge de la famille.

Le séjour effectué, l'établissement adresse à la mairie une attestation de présence pour les enfants concernés par une demande. La collectivité verse alors la subvention à l'établissement scolaire.

Accueil de Loisirs sans Hébergement :

Les enfants domiciliés sur la commune ont la possibilité de fréquenter d'une part le centre de loisirs communautaire, et d'autre part le centre de loisirs de Montembœuf. Les bulletins d'inscription sont distribués pour l'un et l'autre des CLSH dans les cahiers des enfants scolarisés sur le pôle éducatif. Des bulletins sont aussi à votre disposition à la mairie avant les périodes de vacances scolaires.

- ALSH de la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord : 05 45 63 14 73.

- CLSH de Montembœuf : Laura BOHERE, coordinatrice PEAL à l'AAEP de Montembœuf (09 60 13 13 51).